

ARGAN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
-------	--	--------------------------

PJ 13 Evaluation des incidences NATURA 2000

1. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Ci-dessous figure une analyse d'incidence du projet sur les zones Natura 2000 les plus proches.

1.1 Présentation des zones Natura 2000

Aucune zone Natura 2000 n'est présente sur la commune de Bolbec. Les zones Natura 2000 présentes dans les 10 km autour du site sont les suivantes :

Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux			
Identifiant national	Nom	Surface	Localisation
FR2300147	Val Eglantier	9,94 ha	Environ 8,4 km au Sud du site
FR2300121	Estuaire de la Seine	11 341 ha	Environ 9 km au Sud-Ouest du site
FR2310044	Estuaire et marais de la Basse Seine	18 840 ha	Environ 9,6 km au Sud-Ouest du site

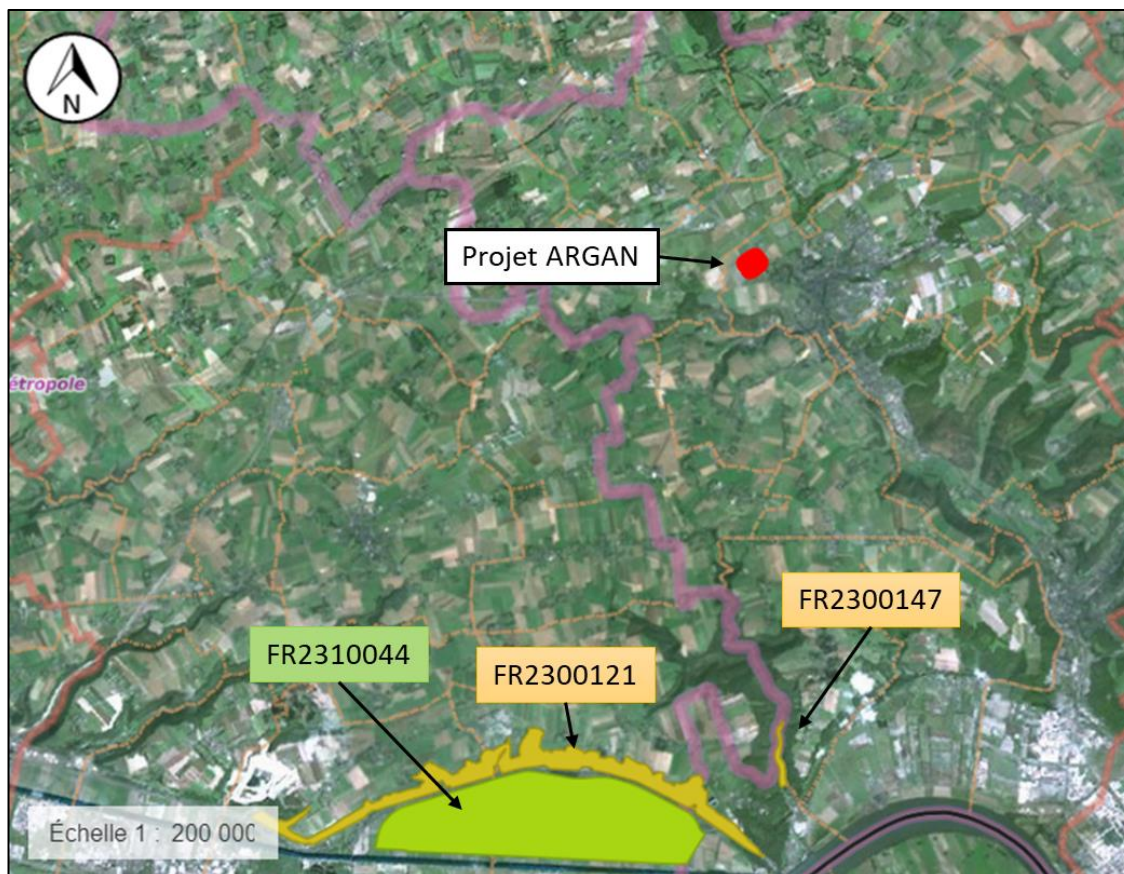


Figure : Implantation du projet par rapport aux zones Natura 2000 Habitats et Oiseaux

Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.

ARGAN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
-------	--	--------------------------

- Val Eglantier (FR2300147)

Le site d'implantation est situé à environ 8,4 km de cette zone Natura 2000.

Descriptif :

Petite vallée encaissée dans le socle calcaire du Turonien, formée lors des grandes glaciations du quaternaire.

Le fond du vallon est constitué d'alluvions argilo-limoneuses issues de l'érosion des pentes abruptes et formant une couche imperméable sur laquelle s'est formé un marécage alimenté par le déversement de la nappe de la craie et les eaux de ruissellement. La litière acculée y a subi une turbification.

Petit vallon tourbeux très riche sur le plan spécifique et constitué d'une mosaïque d'habitats dont 3 sont d'intérêt communautaire.

Plusieurs espèces végétales à répartition limitée sont présentes : le Thélyptéris des marais (*Thelypteris palustris*), fougère protégée au niveau régional, ou l'Aulne blanchâtre (*Alnus incana*) dans la tourbière. La diversité physiologique de la végétation liée au gradient hydrique offre de bonnes possibilités de nidification (sarcelle d'hiver par exemple) et de refuge pour la faune. Cet ensemble possède une richesse exceptionnelle en bryophytes, d'affinités boréo-atlantiques et montagnardes.

Le Val Eglantier constitue l'un des rares ensembles forestiers alluviaux bien conservé en Haute-Normandie. Il assure par ailleurs un rôle fonctionnel important : zone refuge à niveau de complexité élevé, élément de diversité, régulation du facteur eau et protection contre l'érosion.

Motivation autres espèces importantes : protection régionale.

Vulnérabilité :

Problèmes de gestion hydraulique liés à un captage non utilisé.

ARGAN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'enregistrement
-------	--	--------------------------

1.2 Impacts du projet

- Zone d'implantation :

Pour mémoire le site d'implantation du projet est situé à 8,4 km de la zone Natura 2000 la plus proche.

Le projet s'implante au sein d'un Parc d'Activités dont les terrains avoisinants sont soit occupés par des activités industrielles et logistiques, soit en cours de commercialisation par l'Agglomération pour le même type d'activité.

Le site n'aura pas d'impacts directs sur les habitats et espèces des zones Natura 2000 étudiées.

- Travaux :

Les travaux de réalisation du projet n'auront pas d'impacts directs sur l'habitat, la faune et la flore aux vues des distances d'éloignement.

- Rejets aqueux

Comme présenté précédemment, l'ensemble des eaux pluviales du site seront en partie infiltrées via un bassin de tamponnement infiltrant. Le surplus sera rejeté au réseau communal avec un débit régulé.

Les eaux pluviales de voiries seront au préalable dirigées vers le bassin de rétention au Nord-Est du puis seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin de tamponnement infiltrant.

- Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques du site seront limités au trafic des véhicules et aux gaz de combustion. Le trafic étant mineur par rapport à la route départementale D982 et à l'Autoroute A131 passant à proximité de cette Natura 2000 et le site étant suffisamment éloigné, nous considérons que ces rejets n'auront qu'un impact faible.

- Bruit

Le bruit généré par la plateforme du site sera essentiellement dû à la circulation des poids lourds.

Le Parc d'Activités étant déjà partiellement occupé par des activités industrielles et logistiques et le trafic étant mineur par rapport à la route départementale D982 et à l'Autoroute A131 passant à proximité de cette Natura 2000, nous considérons que l'impact est limité.

- Habitats

La réalisation de la plateforme logistique ne conduira pas à détruire des habitats des zones Natura 2000.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats naturels.

1.3 Conclusion

Le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts sur les zones Natura 2000 identifiées.